
COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SITHERE EN FAVEUR DU THERMALISME

29 JANVIER 2018

Ce 29 janvier 2018, Laurent Ughetto, président du Conseil départemental de l'Ardèche a signé une convention avec le Sithère, syndicat intercommunal pour le thermalisme et l'environnement, représenté par son président Jean-Claude Flory. Cette convention définit les conditions du soutien du Département au projet de rénovation des thermes de Neyrac-les-Bains et Vals-les-Bains.

« Compte tenu de l'importance du tourisme en Ardèche, de l'importance du thermalisme comme élément moteur d'une offre de tourisme de santé et de tourisme de bien-être, offre qui joue un rôle important en matière d'attractivité et de développement du territoire dans le Sud du département de l'Ardèche, le Département a décidé d'accompagner les projets d'investissements conduits sous maîtrise d'ouvrage du Sithère pour ces équipements. Pour accroître leur capacité d'accueil et leur attractivité, ces investissements sont nécessaires et s'inscrivent logiquement dans le cadre du soutien du Conseil départemental aux collectivités qui les portent » a indiqué Laurent Ughetto lors de la signature.

Cet aide prend deux formes :

- l'attribution de **subventions d'équipement** dans une enveloppe maximale de **1 200 000 €** répartie à part égale entre le projet de rénovation des thermes de Neyrac-les-Bains et celui des thermes de Vals-les-Bains. Ces subventions d'équipement sont affectées puis versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, dans le cadre des dispositifs de soutien aux projets communaux et intercommunaux

- l'octroi de **garanties d'emprunt** dans une enveloppe maximale de **3 000 000 € dont 1 200 000 €** pour garantir 100 % du second emprunt destiné à financer la rénovation des thermes de Neyrac-les-Bains, 1 400 000 € pour garantir 50 % des emprunts à hauteur de 2 800 000 € destinés à financer la rénovation des thermes de Vals-les-Bains et une enveloppe maximale de 400 000 euros de garanties complémentaires, qui sera mobilisée en fonction du bouclage financier définitif de l'opération. Ces garanties d'emprunt sont instruites et accordées au fur et à mesure de la souscription des emprunts par le SITHERE, après analyse par le Département des conditions financières proposées par les établissements prêteurs.

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE – Direction de la communication

Hôtel du Département BP 737 – 07007 Privas cedex

Sandrine BARBERINO / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA

04 75 66 71 46 – com@ardeche.fr